

# Planifier ses cultures maraîchères avec QROP

Portée par la FD CIVAM 30 et co-organisée avec le Civam Bio 34

## Objectifs

Être capable de maîtriser les principales fonctionnalités du logiciel conçu par l'Atelier Paysan pour construire la planification de cultures maraîchères.

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

Présentation du logiciel et mise en contexte avec d'autres logiciels.

- Utilisation des critères de paramétrage possibles.
- Définition des séries (choix des variétés ou des espèces avec date des semis, plantations et récoltes).
- Construction d'un parcellaire à partir des fonctionnalités du logiciel.
- Saisie ou importation du plan de culture avec les fonctionnalités du logiciel.
- Liste des semences et plants à commander.
- La planification des assolements et des rotations, placement des séries, gestion des rotations, gestion des conflits.
- Le calendrier des tâches : tâches créées automatiquement (semis et plantation) ; saisie des types de tâches ; création de tâches ; validation, report de tâches ; temps de travail groupes de tâches.
- Le calendrier des récoltes : saisie et visualisation

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 27/11/2023

### Tarifs

Adhérent 175€

Non adhérent 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Pour les autres financements, merci de nous contacter

### Plus de renseignements

Alice Calvet

alice.calvet@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

Repas du midi à apporter



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**04 déc 2023**

09:00 - 17:00 (7hrs)

30250 Sommières

André Hoarau, développeur de

QROP (Atelier Paysan)

### Co-organisateur(s)



### Partenaire(s)



### Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_

-----

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))